

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 sur salaires 2018

A régler au plus tard le 28 février 2019

Adresse de retour : CCI DU LOIRET

Service taxe d'apprentissage

23 place du Martoi

45044 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02.38.77.77.17 - taxe@loiret.cci.fr

www.taxe.loiret.cci.fr



CCI CENTRE-VAL DE LOIRE



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CENTRE-VAL DE LOIRE

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Clé WEB
 Identifiant Cabinet comptable
 CONTACT Entreprise Comptable
 Tél Fax
 E-mail
 SIRET
 NAF
 Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2018 Apprentis au 31/12/2018
 de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5

Apprentis en cours d'année 2018

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si $S \leq 107\,890$ € et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION
 Il faut remplir ces 2 conditions.

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS. (www.afdas.com/declaration)

MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. N4DS - rubrique S80.G62.00.002 / DSN rubriques S21.G00.44.001 + S21.G00.44.002)

S

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :

S x 0,68 %

TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Calcul du taux au verso

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X

Taux calculé

CSA

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- Frais de stages de formation initiale (FS) : joindre les conventions de stages

Les stages de 3^{ème} générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond Total des frais calculés

Forfait journalier

X

nb de jours ouvrés

=

montant par catégorie

Cat. A : 25 €
niveaux III - IV et V

Cat. B : 36 €
niveaux I et II

Pas de centimes

- Dons en nature (DN) : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, CT 2e alinéa de l'article L6241-8

Créance

Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2018

Nous contacter

Total des déductions

FS + DN + C = D

4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D

= P

Pas de centimes

Chèque N°

à l'ordre de : CCI ORLEANS TAXE APPRENTISSAGE

Virement au Compte : IBAN : FR76 3004 7148 7000 0155 7260 564

BIC : CMCIFRPP

(Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret et joindre une copie)

Pièces à joindre obligatoirement :

contrats d'apprentissage

justificatifs des dons en nature

conventions de stages

